

Conduite à tenir en cas de grippe A (H1N1)

Chaque hiver, la France connaît une épidémie saisonnière de grippe qui peut toucher de 5 à 10 % de la population pendant 9 à 12 semaines en moyenne et un enfant sur trois. **La grippe est donc un phénomène habituel pendant la saison hivernale.**

Mais, cette année, la France risque d'être confrontée à une épidémie de plus grande ampleur, causée par un virus grippal nouveau de type A (H1N1). Depuis l'émergence de l'alerte, nous en avons appris un peu plus sur ce virus. Nous savons à l'heure actuelle qu'il est de virulence modérée (les gripes liées au virus A (H1N1) sont d'une gravité identique à celle des gripes saisonnières que nous connaissons chaque hiver). Mais nous savons aussi que ce virus se propage rapidement au sein de la population et en particulier chez les enfants.

Les enfants, notamment ceux de moins de trois ans, doivent faire l'objet d'une attention toute particulière dans en période de diffusion du virus grippal. Cette attention doit être renforcée pour les nourrissons de moins d'un an.

Une grande attention sera également portée aux nourrissons de moins de 6 mois présentant des facteurs de risque (prématurés, notamment ceux porteurs de séquelles à type de broncho-dysplasies et enfants atteints de cardiopathie congénitale, de déficit immunitaire congénital, de pathologies pulmonaire, neurologique ou neuromusculaire ou d'une affection de longue durée).

L'accueil du jeune enfant représente en outre un enjeu tout particulier pour notre pays, dans la mesure où le maintien de l'activité économique en dépend en partie et pour vous, puisque c'est votre métier.

Vous devez donc être en mesure d'adapter votre réaction en fonction des différentes situations que vous pourriez rencontrer. Ce dépliant est destiné à vous aider à apprécier la situation et à adapter votre conduite.



Les gestes de chacun font la santé de tous



> De façon générale, vous devez appliquer de manière scrupuleuse les gestes d'hygiène suivants

- **se laver les mains plusieurs fois par jour à l'eau courante et au savon.** Le faire systématiquement après avoir éternué, toussé, s'être mouché, avant et après tout contact direct avec un enfant, avant de préparer, manipuler ou servir des aliments et de nourrir un enfant. Après le lavage, se sécher les mains avec une serviette jetable ou une serviette personnelle. **Une solution hydroalcoolique** (disponible en pharmacies ou en grandes surfaces) peut également être utilisée sur des mains non souillées qu'il faut frotter jusqu'à ce qu'elles soient sèches ;
- **se servir de mouchoirs en papier jetables** pour s'essuyer le nez, se couvrir la bouche et le nez en cas d'éternuement ou de toux, ou avec le bras ou la manche à défaut de mouchoir, jeter les mouchoirs souillés, après chaque utilisation, dans une poubelle avec couvercle prévue à cet effet ;
- **aérer régulièrement** les pièces de votre appartement ou de votre maison ;
- **procéder au nettoyage fréquent** des sols et des surfaces avec les produits ordinaires de ménage, sans oublier les jouets et en accordant une importance particulière aux jouets pouvant être portés à la bouche.

S'agissant des masques :

- vous n'êtes pas amené(e) à prendre en charge des enfants malades au long cours et l'exposition, quand elle existe, est **temporaire. Le port du masque FFP2 n'est donc pas préconisé** car le bénéfice attendu n'est pas suffisamment important par rapport à la contrainte que le port du masque constitue et par rapport au retentissement qu'il peut avoir dans les relations avec les enfants ;
- vous pourriez par contre être amené(e) à porter un **masque chirurgical si vous ou un enfant devenez symptomatique** pendant votre journée de travail, dans le laps de temps avant de consulter puis de vous isoler à domicile, aussi, il serait utile d'en avoir une boîte à la maison...

> Vous devez être attentif(ve) aux symptômes de la grippe

- **Les symptômes de la grippe :** fièvre supérieure à 38° C ou courbatures, grande fatigue et toux ou difficultés respiratoires, parfois signes digestifs (diarrhées) ;
- **chez l'enfant, la fièvre est souvent le seul signe (plus de 38°C) ;** aussi vous devez être particulièrement attentif(ve) aux enfants de moins d'un an qui ont de la fièvre. Il faut être vigilant(e) devant un enfant qui peut être simplement « grognon » (du fait de la possible absence de fièvre chez les enfants) ou devant un nourrisson de moins de six mois qui prend mal ses biberons (moins de la moitié sur 12 heures).

> Garde d'enfant

Vous pourrez également vous référer au dépliant d'information destiné aux parents « Votre jeune enfant et la grippe A (H1N1) » en ligne sur le site www.travail-solidarite.gouv.fr/espaces/famille




Situation 1 : les parents de l'enfant que vous gardez habituellement vous signalent qu'il a la grippe.


> **La famille doit garder l'enfant chez elle** et vous ne pouvez plus l'accueillir pendant qu'il est grippé (environ une semaine après le début des signes) pour protéger les autres enfants que vous accueillez.

> **Pour les autres enfants** accueillis ayant été en contact avec l'enfant malade, il vous faut **prévenir la ou les familles** des autres enfants que vous gardez d'être particulièrement attentive(s) à l'apparition des symptômes de la grippe.


Rappel Les enfants sont contagieux **24 heures avant et 7 jours après l'apparition des premiers symptômes.** Il peut également s'écouler jusqu'à 7 jours entre le moment où l'enfant est infecté et le moment où il présente les premiers signes. Par conséquent, si une famille vous signale un enfant grippé, il faudra donc faire attention aux enfants **avec qui il a été en contact pendant une semaine.**

 **Situation 2 :** pendant la période où vous gardez un enfant, il présente des symptômes pouvant faire penser à une grippe.

- **L'enfant doit alors être isolé** des autres enfants tout en vous permettant d'assurer votre mission habituelle de surveillance à son égard (essayer de respecter une distance d'au moins deux mètres entre eux).
- **Appeler les parents** pour qu'ils reprennent leur enfant et s'adressent au **médecin** assurant habituellement le suivi de l'enfant. Si jamais vous ne parvenez pas à contacter les parents de l'enfant, vous appelez vous-même ce médecin généraliste ou le **centre 15** en cas de situation d'urgence. Dans ce dernier cas, vous aurez veillé à obtenir préalablement l'accord permanent des parents pour ce type de démarche.
- **Pour les autres enfants** accueillis ayant été en contact avec l'enfant malade, si le diagnostic de grippe est confirmé, il vous faut **prévenir la ou les familles** des autres enfants que vous gardez d'être particulièrement attentifs à l'apparition des symptômes de la grippe.

 **Situation 3 :** vous présentez des symptômes grippaux ou vous êtes atteint(e) de grippe :

- Si les symptômes démarrent sur votre temps de travail, vous devez **limiter vos contacts** avec les enfants et mettre si possible un **masque chirurgical**.
- Vous devez **consulter votre médecin** traitant dans les meilleurs délais.
- Si votre médecin confirme qu'il s'agit d'une **grippe A (H1N1)**, vous devez impérativement cesser votre activité. Votre médecin vous précisera la durée de la cessation d'activité (en général 7 jours au total après l'apparition des symptômes généraux dont la fièvre ou 48 heures après la disparition de ces symptômes).
- Il vous faut **prévenir la ou les familles** des enfants que vous accueillez de la situation dans laquelle vous vous trouvez et attirer leur attention sur la nécessité de surveiller pendant une semaine l'apparition des symptômes de grippe chez leurs enfants.
- Vous pourrez leur donner le **numéro du relais d'assistantes maternelles** le plus proche de chez vous ou avec des collègues assistantes maternelles afin de les aider si possible à trouver un **mode d'accueil alternatif**, suivant l'évolution de la situation sanitaire au niveau local ou national.

 **Situation 4 :** une autre personne est grippée au sein de votre foyer (votre conjoint(e), l'un de vos enfants...).

Deux solutions :

- **Si l'isolement rigoureux du malade en chambre seule est possible :** vous pouvez continuer votre activité après avoir prévenu et obtenu l'accord des parents de(s) enfant(s) accueilli(s). Il faudra veiller attentivement à ce que la personne malade porte un masque chirurgical lorsqu'elle est amenée à sortir de sa chambre, respecte des mesures d'hygiène et n'approche pas les enfants.
Il convient de nettoyer les surfaces possiblement contaminées par le malade lors de sa toux.
Suivez scrupuleusement les recommandations de la fiche « Recommandations pour une personne malade » disponible sur le site du ministère de la Santé : www.sante-sports.gouv.fr. Cela permettra de vous protéger, de protéger les enfants que vous accueillez et le reste de votre famille.
- Si l'isolement n'est pas possible, il est alors fortement recommandé que vous cessiez de manière momentanée votre activité, jusqu'à la guérison de la personne de votre entourage qui a la grippe.
Dans ce cas, vous préviendrez également les familles et leur communiquerez le contact d'un relais d'assistantes maternelles à proximité de chez vous.

➤ Devenir des accueils sur les temps périscolaires en cas de fermeture des écoles

En fonction de l'évolution de la pandémie, les écoles pourraient éventuellement être fermées, localement ou nationalement, or certaines d'entre vous accueillent également **des enfants sur les temps périscolaires**. En cas de fermeture des écoles, vous pourriez être sollicité(e) par les parents pour garder ces enfants toute la journée.

Vous devrez dans ce cas **vous rapprocher du service de protection maternelle et infantile (PMI)**, qui appréciera la possibilité éventuelle de vous accorder une dérogation le temps de la pandémie, vous permettant d'accueillir ces enfants en plus des enfants habituels sur le temps de la fermeture des écoles.

Mémo : que dois-je faire face à un enfant qui a de la fièvre ?

Conseil numéro 1 : la fièvre, cela se vérifie !

Il faut la prendre avec un thermomètre pour évaluer avec précision la situation.

Conseil numéro 2 : la fièvre est un symptôme fréquent chez l'enfant, elle fait partie des moyens normaux de lutte contre les infections. Il n'y a donc pas lieu de s'affoler mais il faut porter une attention particulière aux enfants de moins de 6 mois chez lesquels une fièvre doit toujours déclencher une consultation médicale.

Conseil numéro 3 : des gestes simples permettent d'améliorer le confort de l'enfant :

- faire boire souvent l'enfant ;
- ne pas surchauffer votre appartement ou votre maison ;
- enlever les couvertures et les vêtements superflus.

Conseil numéro 4 : ce qui ne se fait plus !

Des études ont montré que les bains n'ont qu'un effet modeste et transitoire, et peuvent majorer l'inconfort de l'enfant.

Les gestes de chacun font la santé de tous

Pour plus d'informations

Un numéro de téléphone

« pandémie grippale » au **+33 (0)825 302 302**
(0,15 €/min depuis un poste fixe en France)

Des sites Internet

- le site interministériel traitant des menaces pandémiques grippales
www.pandemie-grippale.gouv.fr
- le site du ministère de la Santé et des Sports
www.sante-sports.gouv.fr
- le site du ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville
www.travail-solidarite.gouv.fr/espaces/famille
- le site de l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé
www.inpes.sante.fr

